DEMANDE DE CRÉDIT

NOTICE EXPLICATIVE

COURT TERME	CRÉDIT DE CAISSE	CRÉDIT AGRICOLE SAISONNIER	STRAIGHT LOAN	CRÉDIT MIXTE
BUT	**Financement du cycle d'exploitation de l'entreprise** **Actifs circulants** Stocks, créances,commandes, achats **Créances < 1 an** Fournisseurs, salaires (Combler la différence temporaire entre les rentrées et les dépenses)	Financement des besoins financiers temporaires consécutifs à des cycles de production à caractère saisonnier (décalage dans le temps entre dépenses et recettes)	**Financement du cycle d'exploitation de l'entreprise** **Financement achat bien immobilier/investissement**	**Financement du cycle d'exploitation de l'entreprise** Donne un choix souple entre Crédit de caisse et Straight Loan dans une ligne de crédit globale La garantie bancaire peut également être reprise dans un crédit mixte
CARACTÉ-RISTIQUES	Ligne de crédit sur compte courant Financement des besoins temporaires de trésorerie, avec un ajustement journalier en fonction des différentes opérations de débit et de crédit	Ligne de crédit sur compte courant Financement des besoins temporaires de trésorerie, avec un ajustement journalier en fonction des différentes opérations de débit et de crédit	Prélèvements Straight Loan (= tirages), jusqu'à un montant déterminé, avec une durée minimale de 1 mois et maximale de 1 an	Ligne de crédit globale avec des sous-lignes crédit de caisse, Straight Loan et/ou garanties bancaires
DURÉE	Durée déterminée (avec une échéance finale) ou durée indéterminée Plan de réduction du plafond possible	Durée déterminée (min. 4 mois & maximum 11 mois)	"Durée déterminée max. 1 an (avec une échéance finale) ou durée indéterminée	Durée déterminée (avec échéance finale) ou durée indéterminée Les sous-lignes peuvent avoir des durées différentes
MONTANT	Min. 2.500 € (ou en devises courantes) Max.-	Min. 5.000 € Max. 100.000 €	Min. de la ligne 100.000 € Tirage de min. 25.000 €	Le montant minimum du crédit mixte doit être égal au montant minimum de la sous-ligne de crédit avec le plafond le plus élevé Il n'existe pas de montant maximum Sous-lignes conformes aux minima Crédit de caisse et Straight Loan
TAUX	Taux = taux de base + marge	Taux = taux de base + marge	Taux = Best Rates ou Euribor + marge Payable à l'échéance du tirage	Taux par sous-lignes de crédit

COÛTS	**Commission d'ouverture de crédit** sur le plus haut découvert et au minimum la ligne de crédit Ou **Commission de réservation** sur la partie non utilisée de la ligne de crédit **Intérêts et provisions** perçus trimestriellement à terme échu **Commission de dépassement** si la ligne est dépassée **Frais de dossier** dus lors de l'octroi de la ligne de crédit	Intérêts et commissions prélevés trimestriellement Commission de dépassement si la ligne est dépassée Frais de dossier dus lors de la confirmation du crédit	**Commission d'ouverture de crédit** ou **Commission de réservation** Payable trimestriellement **Intérêts** à chaque tirage **Frais de tirage** payés en même temps que les intérêts **Frais de dossier** unique dus lors de l'octroi de la ligne de crédit	**Commission d'ouverture de crédit** au niveau du plafond du crédit mixte ou une **Commission de réservation** sur le montant non-utilisé au sein de la ligne mixte Payable trimestriellement **Frais de dossier** dus lors de l'octroi de la ligne mixte
PRÉLÈVEMENT	Prélèvements flexibles, sans formalités, dans les limites autorisées	Prélèvements flexibles, sans formalités, dans les limites autorisées	Prélèvements flexibles, mais pour une durée min. d'1 mois	Prélèvements flexibles, dans les limites autorisées des sous-lignes
REMBOURSEMENT	Remboursement flexible selon les rentrées sur le compte	Remboursement flexible selon les rentrées sur le compte	Remboursement à l'échéance du tirage	Conformément aux caractéristiques des souslignes
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	Total ou partiel Loi-PME du 21/12/2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises	Total ou partiel Loi-PME du 21/12/2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises	Total ou partiel Loi-PME du 21/12/2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises	Total ou partiel Loi-PME du 21/12/2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises
POSSIBILITÉ DE COMBINER AVEC DES AIDES PUBLIQUES	Non	Non	Non	Non
POINTS D'ATTENTION	Coûteux si l'utilisation devient permanente Le taux de base est variable sur la durée du crédit	"Coûteux si l'utilisation devient permanente Le taux de base est variable sur la durée du crédit	Certitude sur le taux d'intérêt limitée à la durée du tirage	Voir points d'attention des sous-lignes

PLAINTES

La solution proposée ne répond pas à vos attentes ?

1. Contactez d'abord votre personne de contact habituelle.
C'est lui/elle qui vous connaît le mieux. Il/Elle sera donc parfaitement en mesure de vous aider à élaborer une solution personnalisée.

2. La solution proposée ne vous convient pas ?
Prenez alors contact avec la gestion des plaintes de BNP Paribas Fortis.
Remplissez le formulaire de déclaration en ligne (www.bnpparibasfortis.be > Suggestions, plaintes > formulaire de déclaration en ligne), ou envoyez un courrier à :
BNP Paribas Fortis SA, Gestion des plaintes (1QA8D), Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles

3. La solution la gestion des plaintes BNP Paribas Fortis ne vous convient pas non plus ?
Soumettez votre dossier par écrit à l'adresse suivante :

OMBUDSFIN
Rue Belliard 15-17, Boîte 8
1040 Bruxelles
E-mail :
Ombudsman@ombudsfin.be
Tél. : + 32 2 545 77 70

Ou médiateurs régionaux :

Si vous êtes domicilié en Wallonie, veuillez vous adresser à la Sowalfin
E-mail : info@sowalfin.be
Tél. : + 32 4 237 07 70

Si vous êtes domicilié à Bruxelles, veuillez vous adresser à la Société régionale d'investissement de Bruxelles
E-mail : info@srib.be
Tél. : + 32 2 548 22 11

La présente ne constitue nullement une offre ou une promesse de crédit. Elle vous est seulement adressée à titre d'information en vue de plus amples discussions sur votre demande de crédit. Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

BNP PARIBAS FORTIS

La banque d'un monde qui change

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702 - F04297 - 22/02/2016 - 031444541490